

Date de dépôt : 15 mai 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Le Conseil d'Etat peut-il manifester son soutien à l'accueil des jeunes touristes auprès de la Fondation Genève Tourisme & Congrès ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 avril 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La Tribune de Genève, du 24 avril, nous apprend que la Fondation Genève Tourisme & Congrès, nouvellement refondée par la modification de la loi sur le tourisme, a décidé de baisser drastiquement la subvention qu'elle accordait à Coordination Accueil & Renseignements pour les jeunes (CAR). Cette association active depuis plus de 25 ans, entièrement constituée de bénévoles, ne recevant pas de subventions étatiques, accueille les jeunes touristes de passage à Genève chaque été. Elle tient, beaucoup le savent, un point d'information et d'orientation des jeunes de passage, pour les orienter vers les solutions bon marché de Genève mais aussi vers les offres touristiques peu coûteuses. Cette association, qui faisait partie de l'ancienne commission consultative, a d'ailleurs été reçue par la Commission de l'économie durant les travaux sur la modification de la loi sur le tourisme en 2012, loi qui fut votée par ce Grand Conseil en juin 2012. L'audition de la CAR a permis de prendre connaissance de leur action ô combien importante pour les jeunes visiteurs de notre cité. La baisse de subvention annoncée est de 10 000 F ce qui est une somme ridicule, comparée aux montants manipulés par la fondation, mais une somme très importante, équivalente à 40% du budget de cette association qui le consacre entièrement à ces campagnes d'information des jeunes voyageurs.

L'Etat est membre de la fondation et à ce titre ses représentants peuvent participer activement aux décisions de fondation et c'est dans ce sens que je me permets de poser les questions suivantes :

Le Conseil d'Etat, peut-il, par ses représentants à la Fondation Genève Tourisme et Congrès, demander un réexamen de la décision de baisse de subvention à la CAR pour la rétablir au niveau antérieur de 25 000 F ?

Par la même occasion, le Conseil d'Etat peut-il s'assurer que l'association Coordination Accueil & Renseignements pour les jeunes puisse être membre de la commission consultative du tourisme ?

Question que l'on pourrait résumer ainsi :

Le Conseil d'Etat peut-il manifester son soutien à l'accueil des jeunes touristes auprès de la Fondation Genève Tourisme & Congrès ?

En vous priant, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Coordination Accueil et Renseignements pour les jeunes (CAR) recevait une subvention de l'ancienne Fondation pour le tourisme, laquelle a toujours encouragé la coordination des activités de la CAR avec feu l'association Genève Tourisme & Congrès.

L'ancienne Fondation pour le tourisme était au bénéfice d'une subvention de l'Etat de Genève de 485 000 F, qui a pris fin en 2011. Depuis 2012, le budget de la nouvelle Fondation Genève Tourisme & Congrès est exclusivement composé du produit des taxes de tourisme, versées d'une part par les visiteurs qui séjournent à Genève (taxe de séjour) et d'autre part par les contributions des autres secteurs économiques bénéficiant de retombées touristiques (taxe de promotion du tourisme).

La Fondation Genève Tourisme & Congrès fournit accueil et information à l'ensemble des visiteurs et son arcade à la rue du Mont-Blanc se situe à 100 m en contrebas de la CAR. Malgré cette proximité, la Fondation Genève Tourisme & Congrès a décidé de maintenir une subvention de 15 000 F à la CAR, à laquelle il faut ajouter une contribution de 6 000 F destinée à l'édition du plan de la CAR et à la formation de son staff d'accueil.

Pour le surplus, Monsieur Léon Meynet, représentant de la CAR, a été nommé par le Conseil d'Etat comme membre de la commission consultative sur le tourisme dès sa création le 19 décembre 2012.

Le Conseil d'Etat souhaite que les besoins des jeunes touristes et des touristes moins fortunés, en termes d'accueil et d'information, soient pris en compte, et ce de la façon la plus efficiente qui soit.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER